



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

ARRÊTÉ

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2014

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2006-1818 du 23 décembre 2006 portant création du corps des attachés d'administration des affaires sociales ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'état et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, organisé au titre de l'année 2014, est fixée ainsi qu'il suit :

M. Alain MEAR

Conseiller d'Etat, Président

M. Hervé DROAL

Administrateur civil, chargé de mission au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales

M. Abraham HAMZAWI	Administrateur civil, chef du bureau des systèmes d'information à la direction de la sécurité sociale
M. Gaël LE BOURGEOIS	Administrateur civil, directeur adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Essonne
M. Jean-François LHOSTE	Administrateur civil, chef du bureau de l'encadrement supérieur culturel, social, de l'enfance et de la santé à la Mairie de Paris
M. Loïc POCHÉ	Directeur du travail, responsable de l'unité territoriale des Vosges, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Lorraine
Mme Anne RAMAT	Directrice adjointe du travail à l'unité territoriale de la Gironde, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine
Mme Christine RECEVEUR	Directrice du travail honoraire
Mme Pascale RODRIGO	Responsable de l'unité territoriale de la Corrèze, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Limousin
M. Jean THIEBAUD	Attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission ressources, animation et synthèses à la délégation aux affaires européennes et internationales

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par Mme Christine RECEVEUR.

Article 2

Cet examen professionnel est classé dans le groupe I .

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 mars 2014

Le Chef de bureau du recrutement



ERIC MIGEVANT